

Les titulaires de l'autorité parentale conservent leur droit d'accès à la totalité des informations médicales concernant le mineur (alinéa 10 de l'article L.1110-4 code la santé publique), à l'exception des éléments relatifs aux décisions médicales pour lesquelles le mineur, le cas échéant, s'est opposé à l'obtention de leur consentement aux soins dans les conditions des articles L.1111-5 et L.1111-5-1 du code de la santé publique.

Identité du patient Mineur :

M. / Mme (nom, prénoms ; pour les femmes mariées, précisez le nom de jeune fille) :

.....

Né(e) le : Décédé(e) le :

Adresse :

Identité du parents demandeur :

Père - Mère *rayez les mentions inutiles*

M. / Mme (nom, prénoms) :

Né(e) le : Tél :

Adresse :

Mail :

Demande à obtenir la transmission des documents suivants :

☐ Pièces essentielles du dossier médical (CRH, CRO, consultations, examens récents y compris les imageries)

Service(s) et date(s) :

.....

Précision(s):

☐ Autres documents

Mode de Retrait :

☐ Remise de copies en mains propres

☐ Envoi de copies à mon domicile en **recommandé avec accusé de réception**.

Un avis des sommes à payer vous sera envoyé par le trésor public selon le poids et le tarif en vigueur.

Pièces à fournir :

- La photocopie du livret de famille attestant de l'autorité parentale du demandeur (conformément à l'article 730 de Code Civil)
- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou le Passeport en cours de validité de l'ayant droit.
- Une copie de l'acte de décès

Je certifie que :

- Les éléments transmis sont intacts à la date de transmission.
- Qu'ils ne sont pas modifiés.
- Avoir toutes les qualités et droits.

Date & Signature du demandeur :

Ce formulaire et toutes ses pièces jointes sont à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Centre Hospitalier Léon Binet
Direction des Relations avec les Usagers
BP 212 - 77488 PROVINS Cedex

Tél : **01 64 60 41 80**

Mail : dru@ch-provins.fr

Les **horaires d'ouverture** du secrétariat des Relations avec les Usagers sont :
Lundi au Vendredi de **09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**